

<http://www.lanouvellegazette.be/art/d-20140926-G38ZEY>

| [L'ACTU A LA UNE](#) | Publié le 27/09/2014 à 00:00

La taxe jugée illégale



La Cour de Cassation a rendu un arrêt jugeant définitivement illégales les taxes sur les immeubles inoccupés perçues entre 2005 et 2010 par la Ville de Charleroi. Cette dernière devra donc rembourser des dizaines de milliers d'euros aux propriétaires qui ont introduit un recours. On parle d'un montant situé entre 200 et 400.000 euros, tout de même

En 2010, Me Stéphane Guchez, consulté par plusieurs propriétaires immobiliers, introduisait une plainte devant la chambre fiscale de Mons contre le règlement communal pris par la Ville de Charleroi qui prévoyait une taxe de «150 euros par mètre de façade et par étage, caves et combles exceptés» par immeuble inoccupé. Me Guchez estimait discriminatoire l'une de ses dispositions qui exonérait les bâtiments privés appartenant à l'État, aux provinces, aux communes et aux différents organes publics.

La chambre fiscale avait donné raison à l'avocat, rendant cette taxe illégale. L'instance d'appel avait suivi ce premier jugement alors que, dans le même temps, la Ville de Charleroi modifiait son règlement. Cette dernière a introduit un pourvoi devant la Cour de Cassation qui a été rejeté, en ce mois de septembre.

La perception de cet impôt sur les immeubles inoccupés est donc jugée définitivement illégale, ce qui contraindra Charleroi à rembourser les propriétaires qui ont introduit un recours (et uniquement ceux-là). Le montant total de ces remboursements s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Entre 2005 et 2010

La ville de Charleroi n'a pas désiré s'exprimer à chaud sur le fond du dossier, mais rappelle que cela ne concerne que les taxes perçues lors de la période 2005-2010. Depuis, le règlement est conforme. «Enfin, il s'agit surtout de taxes qui ne rentreront simplement pas dans notre budget, car une partie de

celles-ci n'a pas encore été perçue», dit-on quand même au cabinet de Paul Magnette. «Nous payons les pots cassés d'une gestion passée. Mais nous l'assumerons entièrement.»

Selon Me Guchez, la Ville de Châtelet et, dans une moindre mesure, celle de Chièvres, seront confrontées au même souci financier.

Belga avec J.D.